

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

VILLE de ROYAN

OBJET :

Réunion du 22 Janvier 1960

Indemnité de logement de
l'Économiste du Collège

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt deux Janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Janvier 1960.

Étaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Guillaud, Lamouche, Etcheber, Reix, Mongrand, Berland, Guy Menant, Gachet, Bujard, Pouchet, Falland

Représenté : M. Fontanille par M. Meyer
Excusé : M. Pouget

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Le Conseil Municipal

Considérant que l'Économiste du Collège, est, en principe logé, mais que les travaux d'avancement des locaux ne permettent pas ce logement

décide

- de mandater sur le chapitre XXI art. 9 " Participation communale aux frais de fonctionnement du Collège ", l'indemnité de logement de l'Économiste du Collège à compter du 1er Janvier 1960
- de fixer cette indemnité à 150 NF par mois jusqu'à l'ouverture du Collège

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. Les membres présents

POUR EXTRAIT COMPOSÉ

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

VU ET APPROUVE à titre exceptionnel
tout devant être mis en oeuvre pour
cesser de verser une indemnité de
logement à un taux aussi élevé.

ROCHEFORT S/MER le 3 février 1960

Le Sous-Préfet
signé J.VOCHEL



M. MATRAS

leur copie conforme

Mairie de Royan, le 6 Février 1960

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

